

Commune de MONTMIREY-LE-CHATEAU

Règlement graphique

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes **Jura nord**

Echelle : 1/5 500 ème

 HABITAT	 ÉCONOMIE	 TRANSPORT	 ENVIRONNEMENT	 PATRIMOINE
Document de travail	Arrêté	Enquête publique	Approbation	
	23 mars 2023	du 8 janvier au 7 février 2024	28/11/2024	

 Zonage du PLUi	Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
Prescriptions ponctuelles	 Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)
 Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)	 Activité économique
 Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)	 Activité économique et commerciale
 Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)	 Équipement
 Éléments du paysage (arbre isolé) (art L151-19 du C.U.)	 Habitat
Prescriptions linéaires	Fond de plan
 Éléments du paysage (art L151-23 du C.U.)	Réseau routier
 Linéaire commercial (art L151-16 du C.U.)	 Autoroute
 Chemin (art L151-38 du C.U.)	 Réseau principal
Prescriptions surfaciques	 Réseau secondaire
 Espace boisé classé (art L113-1 du C.U.)	Cours d'eau
 Emplacement réservé (art L151-41 du C.U.)	 Permanents
 Espaces verts d'intérêt écologique (Élément du paysage) (art L151-23 du C.U.)	 Intermittents
 Ensemble bâti d'intérêt (art L151-19 du C.U.)	 Limites communales
 Jardin (art L151-23 du C.U.)	 Limites cadastrales
 Marge de recul de 75m autour de la D673 (loi Barnier) (art L151-18 du C.U.)	 Bâtiments
 Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (art R151-31 du C.U.)	 Surfaces en eau
 Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)	
 Zones humides (Espaces remarquables) (art L151-23 du C.U.)	
 Secteur d'implantation des bâtiments des STECAL (art L151-13 du C.U.)	

Liste des emplacements réservés

Liste du patrimoine vernaculaires

Número	Libellé
1	Monument aux morts
10	Fontaine
11	Croix
12	Croix
2	Lavoir
3	Abreuvoir
4	Fontaine
5	Puits
6	Ruine
7	Croix
8	Fontaine
9	Fontaine

